

L'Office National des Anciens Combattants et Veuves de Guerre du Gers

Rencontres de Simorre et journée d'information

Cette journée de solidarité du monde combattant a été décidée et organisée par l'ONAC du Gers afin d'apporter à ses ressortissants des informations concernant les aides susceptibles de les concerner, ainsi que les différents modes de transmission du patrimoine. La forte participation des différentes composantes du monde combattant du Gers a témoigné de l'intérêt et de l'opportunité de cette manifestation

La journée a été ouverte par M. le maire de Simorre et un instant de recueillement a été observé en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre à Paris. Il a été suivi par une magnifique Marseillaise chantée en chœur.

Madame la directrice de l'ONAC du Gers a présenté son service : créé en 1916, 3 millions de ressortissants en France, dont 9000 dans le Gers..

Elle a rappelé les conditions nouvelles d'attribution de la carte de combattant : 120 jours minimum de présence en Algérie, à la condition que cette période ait débuté avant le 2 juillet 1962, c'est la règle communément appelée « à cheval ». Pour les opérations extérieures (OPEX), il faut 120 jours de présence sur le territoire pour la carte de combattant, et 90 jours pour le Titre de Reconnaissance de la Nation (TRN).